

Antoine Assaf nommé maire suppléant de Brossard

Brossard, le 25 août 2021 – Lors de l'assemblée publique d'hier soir, le conseil municipal de Brossard a désigné M. Antoine Assaf, conseiller municipal (secteur R), pour agir à titre de maire suppléant. Cette nomination est entrée en vigueur le 24 août 2021, et ce, pour une durée indéterminée.

M. Assaf possède et exerce les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire ou est dans l'impossibilité de remplir les devoirs liés à sa charge. À ce titre, M. Assaf pourrait être appelé à soumettre à ses collègues toutes informations et suggestions relatives au bien-être et au progrès de la communauté brossardoise pour adoption par le conseil des règlements, résolutions, obligations ou contrats octroyés par la Ville. De plus, il pourrait s'assurer que les dispositions contenues aux règlements soient fidèlement et impartialement mises à exécution.

Enfin, mentionnons que M. Assaf pourrait également être appelé à maintenir l'ordre et le décorum en présidant une séance du conseil de Ville ou à adresser la parole à divers intervenants en lien avec la Ville.

Conformément à la Loi sur les cités et villes, une municipalité est tenue d'avoir en tout temps un maire suppléant.

Bas de vignette : Lors de l'assemblée publique du 24 août, le conseil municipal de Brossard a désigné M. Antoine Assaf, conseiller municipal (secteur R), pour agir à titre de maire suppléant, et ce, pour une durée indéterminée.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311